



**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Lancement d'une campagne de financement participatif via la plateforme Collecticity pour l'achat d'un triporteur**

Séance du 15 février 2018

Convocation du 9 février 2018

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-huit, le quinze février à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le neuf février se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Claire Vigneron, Liza Magri, M. Thierry Legros, Mme Pauline Schmidt, MM. Xavier Tamby, Othmane Khaoua, Mme Catherine Arnould, MM. Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras

Etaient représentés :

M. Bruno Philippe par Mme Catherine Arnould,  
M. Jean-Pierre Riotton par M. Jean-Philippe Allardi,  
Mme Sakina Bohu par Mme Pourcelot,  
M. Thibault Hennion par M. Jean-Louis Oheix,  
Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Chantal Brault,  
M. Timothé Lefèbvre par M. Francis Brunelle,  
Mme Sophie Ganne-Moison par M. Benjamin Lanier,  
M. Christian Lancrenon par M. Thierry Legros

Etait absente :

Mme Catherine Lequeux

Secrétaire de séance :

M. Benjamin Lanier

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 15 février 2018

**OBJET : Lancement d'une campagne de financement participatif via la plateforme Collecticity pour l'achat d'un triporteur**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Florence Presson,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2010-788 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle II) du 12 juillet 2010,

Vu sa délibération du 29 juin 2006 adoptant la contribution de la Ville à l'élaboration du schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF) et affirmant, dans ce cadre la primauté de la question énergétique et du développement des modes de circulation doux,

Vu le projet de triporteur, outil de transport à la demande et de logistique urbaine, qui constituera un dispositif innovant et visible, en faveur de la redynamisation du centre-ville et du développement de la mobilité douce,

Vu le coût total de cet équipement de 16 800 € TTC et la subvention à hauteur de 6 863 € accordée par la Métropole du Grand Paris, dans le cadre du Fonds d'Investissement Métropolitain,

Après en avoir délibéré, à la majorité (3 votes contre : M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras)

DECIDE de lancer une campagne de financement participatif via la plateforme Collecticity pour le projet d'achat d'un triporteur, à hauteur de 10 000 €.

AUTORISE le maire à signer la convention d'intermédiation en financement participatif avec la société Urbanis Finance (Collecticity) et les contrats de prêt avec les particuliers qui s'engageront dans cette opération, ainsi que le cas échéant tout autre acte nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

